

Montréal, le 5 février 2009

M. Gilles Duceppe
Chef du Bloc Québécois
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur Duceppe,

Plusieurs indices nous font craindre que le gouvernement conservateur et certaines institutions publiques fédérales n'adoptent, au cours des prochains mois, des mesures ou des politiques qui pourraient porter une atteinte grave à notre système de radiodiffusion, véhicule privilégié de la culture canadienne.

Nous avons analysé plusieurs de ces indices dans un dossier que nous avons réalisé sur les politiques fédérales (*Info-AQTIS*, vol. 5, no.2, déc. 2008, pp. 8 à 15) dont nous vous avons envoyé copie le 19 janvier dernier. Or depuis, malgré l'annonce faite lors du dernier budget fédéral de renouveler les enveloppes budgétaires allouées au Fonds canadien de télévision et au Fonds des nouveaux médias, des informations récentes ont renforcé nos craintes : d'abord l'intention annoncée par le CRTC de ne pas réglementer les nouveaux médias alors que les audiences n'ont pas encore débuté.

Il ne faisait de doute dans l'esprit de personne que l'appel aux audiences sur l'ordonnance d'exemption de la réglementation appliquée aux nouveaux médias n'était que le prélude à un assouplissement, voire la disparition, de la réglementation de la télévision traditionnelle dès lors que les médias traditionnels transportent leur contenu vers des plateformes internet non réglementées.

Les audiences du CRTC sur l'ordonnance d'exemption des nouveaux médias s'amorcent le 16 février prochain et nous en connaissons les résultats vers la fin avril. Mais voilà que nos craintes se confirment puisque le 30 janvier dernier, le CRTC, annonçait sa décision de réexaminer « ...le cadre des audiences sur le renouvellement des licences de réseaux privés de télévision traditionnelle. ». Nous y sommes. Les indications données par une source de cet organisme (*Télévision : plus de souplesse pour les chaînes privées*, Paul Cauchon, *Le Devoir*, 4 février 2009) à l'effet qu'il « ... faut trouver un équilibre entre les actuelles performances économiques des réseaux et leurs obligations réglementaires. » n'augurent rien de bon pour l'industrie de la production canadienne et indépendante. Faut-il rappeler qu'un des éléments fondamentaux de la réglementation est la prépondérance du contenu canadien. C'est précisément ce qui sera remis en question.

D'autre part, nos inquiétudes sont amplifiées lorsque nous lisons dans son Plan d'action du 27 janvier dernier, que le gouvernement conservateur persiste dans son intention de modifier la Loi sur la concurrence et d'encourager les nouveaux investissements étrangers en se fondant sur les recommandations du Groupe d'étude sur les politiques canadiennes en matière de



concurrence (p.198). Nous tenons à vous rappeler que le groupe d'étude sur la concurrence propose de libéraliser davantage les restrictions à l'investissement et inclut, dans les secteurs visés, les télécommunications et la radiodiffusion. Nous y voyons une menace grave à la souveraineté culturelle canadienne, dans une loi ne s'y rapportant pas, un autre C-10 à l'horizon.

Les règles de propriété des entreprises canadiennes, la préservation d'un espace de diffusion des œuvres canadiennes sur les ondes canadiennes, la protection des ondes publiques en tant que territoire canadien et l'exclusion des produits culturels des accords de libre échange sont autant de mécanismes complémentaires qui sécurisent la production et la diffusion de contenu canadien. Ils ont ainsi permis aux Canadiens de déployer une industrie de qualité faisant travailler des milliers de personnes. Si le gouvernement conservateur devait aller de l'avant avec les règles modifiant la propriété étrangère des entreprises de radiodiffusion, s'il réduisait les mécanismes de protection de la production canadienne, c'en serait fait de la radiodiffusion canadienne. Ces propositions conservatrices portent en elles les germes d'une atteinte grave à la culture canadienne.

Dans les débats à venir sur les politiques en matière de concurrence et de radiodiffusion, nous ne doutons pas que, de concert avec vos collègues de l'opposition, vous saurez vous porter à la défense de la souveraineté de l'espace de diffusion canadien et de la richesse qu'offre la diversité de la production indépendante. Sachez que l'AQTIS vous accordera, en cette matière, toute sa collaboration.

Je vous prie de recevoir, monsieur Duceppe, mes plus sincères salutations.

Brunhilde Pradier
Présidente
AQTIS, Alliance Québécoise des techniciens de l'image et du son

CC : Mme. Carole Lavallée
M. Roger Pomerleau

Montréal, le 5 février 2009

M. Michael Ignatieff
Chef, Parti libéral du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur Ignatieff,

Plusieurs indices nous font craindre que le gouvernement conservateur et certaines institutions publiques fédérales n'adoptent, au cours des prochains mois, des mesures ou des politiques qui pourraient porter une atteinte grave à notre système de radiodiffusion, véhicule privilégié de la culture canadienne.

Nous avons analysé plusieurs de ces indices dans un dossier que nous avons réalisé sur les politiques fédérales (*Info-AQTIS*, vol. 5, no.2, déc. 2008, pp. 8 à 15) dont nous vous avons envoyé copie le 19 janvier dernier. Or depuis, malgré l'annonce faite lors du dernier budget fédéral de renouveler les enveloppes budgétaires allouées au Fonds canadien de télévision et au Fonds des nouveaux médias, des informations récentes ont renforcé nos craintes : d'abord l'intention annoncée par le CRTC de ne pas réglementer les nouveaux médias alors que les audiences n'ont pas encore débuté.

Il ne faisait de doute dans l'esprit de personne que l'appel aux audiences sur l'ordonnance d'exemption de la réglementation appliquée aux nouveaux médias n'était que le prélude à un assouplissement, voire la disparition, de la réglementation de la télévision traditionnelle dès lors que les médias traditionnels transportent leur contenu vers des plateformes internet non réglementées.

Les audiences du CRTC sur l'ordonnance d'exemption des nouveaux médias s'amorcent le 16 février prochain et nous en connaissons les résultats vers la fin avril. Mais voilà que nos craintes se confirment puisque le 30 janvier dernier, le CRTC, annonçait sa décision de réexaminer « ...le cadre des audiences sur le renouvellement des licences de réseaux privés de télévision traditionnelle. ». Nous y sommes. Les indications données par une source de cet organisme (*Télévision : plus de souplesse pour les chaînes privées*, Paul Cauchon, *Le Devoir*, 4 février 2009) à l'effet qu'il « ... faut trouver un équilibre entre les actuelles performances économiques des réseaux et leurs obligations réglementaires. » n'augurent rien de bon pour l'industrie de la production canadienne et indépendante. Faut-il rappeler qu'un des éléments fondamentaux de la réglementation est la prépondérance du contenu canadien. C'est précisément ce qui sera remis en question.

D'autre part, nos inquiétudes sont amplifiées lorsque nous lisons dans son Plan d'action du 27 janvier dernier, que le gouvernement conservateur persiste dans son intention de modifier la Loi sur la concurrence et d'encourager les nouveaux investissements étrangers en se fondant sur les recommandations du Groupe d'étude sur les politiques canadiennes en matière de



concurrence (p.198). Nous tenons à vous rappeler que le groupe d'étude sur la concurrence propose de libéraliser davantage les restrictions à l'investissement et inclut, dans les secteurs visés, les télécommunications et la radiodiffusion. Nous y voyons une menace grave à la souveraineté culturelle canadienne, dans une loi ne s'y rapportant pas, un autre C-10 à l'horizon.

Les règles de propriété des entreprises canadiennes, la préservation d'un espace de diffusion des œuvres canadiennes sur les ondes canadiennes, la protection des ondes publiques en tant que territoire canadien et l'exclusion des produits culturels des accords de libre échange sont autant de mécanismes complémentaires qui sécurisent la production et la diffusion de contenu canadien. Ils ont ainsi permis aux Canadiens de déployer une industrie de qualité faisant travailler des milliers de personnes. Si le gouvernement conservateur devait aller de l'avant avec les règles modifiant la propriété étrangère des entreprises de radiodiffusion, s'il réduisait les mécanismes de protection de la production canadienne, c'en serait fait de la radiodiffusion canadienne. Ces propositions conservatrices portent en elles les germes d'une atteinte grave à la culture canadienne.

Dans les débats à venir sur les politiques en matière de concurrence et de radiodiffusion, nous ne doutons pas que, de concert avec vos collègues de l'opposition, vous saurez vous porter à la défense de la souveraineté de l'espace de diffusion canadien et de la richesse qu'offre la diversité de la production indépendante. Sachez que l'AQTIS vous accordera, en cette matière, toute sa collaboration.

Je vous prie de recevoir, monsieur Ignatieff, mes plus sincères salutations.

Brunhilde Pradier
Présidente
AQTIS, Alliance Québécoise des techniciens de l'image et du son

CC : M. Francis Fox
Mme. Marlene Jennings
Mme. Hedy Fry
Mme. Lise Zarac

Montréal, le 5 février 2009

M. Jack Layton
Chef, Nouveau parti démocratique
Bureau 634-C Édifice du Centre
Chambre des communes
Ottawa (ON)
K1A 0A6

Monsieur Layton,

Plusieurs indices nous font craindre que le gouvernement conservateur et certaines institutions publiques fédérales n'adoptent, au cours des prochains mois, des mesures ou des politiques qui pourraient porter une atteinte grave à notre système de radiodiffusion, véhicule privilégié de la culture canadienne.

Nous avons analysé plusieurs de ces indices dans un dossier que nous avons réalisé sur les politiques fédérales (*Info-AQTIS*, vol. 5, no.2, déc. 2008, pp. 8 à 15) dont nous vous avons envoyé copie le 19 janvier dernier. Or depuis, malgré l'annonce faite lors du dernier budget fédéral de renouveler les enveloppes budgétaires allouées au Fonds canadien de télévision et au Fonds des nouveaux médias, des informations récentes ont renforcé nos craintes : d'abord l'intention annoncée par le CRTC de ne pas réglementer les nouveaux médias alors que les audiences n'ont pas encore débuté.

Il ne faisait de doute dans l'esprit de personne que l'appel aux audiences sur l'ordonnance d'exemption de la réglementation appliquée aux nouveaux médias n'était que le prélude à un assouplissement, voire la disparition, de la réglementation de la télévision traditionnelle dès lors que les médias traditionnels transportent leur contenu vers des plateformes internet non réglementées.

Les audiences du CRTC sur l'ordonnance d'exemption des nouveaux médias s'amorcent le 16 février prochain et nous en connaissons les résultats vers la fin avril. Mais voilà que nos craintes se confirment puisque le 30 janvier dernier, le CRTC, annonçait sa décision de réexaminer « ...le cadre des audiences sur le renouvellement des licences de réseaux privés de télévision traditionnelle. ». Nous y sommes. Les indications données par une source de cet organisme (*Télévision : plus de souplesse pour les chaînes privées*, Paul Cauchon, *Le Devoir*, 4 février 2009) à l'effet qu'il « ... faut trouver un équilibre entre les actuelles performances économiques des réseaux et leurs obligations réglementaires. » n'augurent rien de bon pour l'industrie de la production canadienne et indépendante. Faut-il rappeler qu'un des éléments fondamentaux de la réglementation est la prépondérance du contenu canadien. C'est précisément ce qui sera remis en question.

D'autre part, nos inquiétudes sont amplifiées lorsque nous lisons dans son Plan d'action du 27 janvier dernier, que le gouvernement conservateur persiste dans son intention de modifier la Loi sur la concurrence et d'encourager les nouveaux investissements étrangers en se fondant sur les recommandations du Groupe d'étude sur les politiques canadiennes en matière de



concurrence (p.198). Nous tenons à vous rappeler que le groupe d'étude sur la concurrence propose de libéraliser davantage les restrictions à l'investissement et inclut, dans les secteurs visés, les télécommunications et la radiodiffusion. Nous y voyons une menace grave à la souveraineté culturelle canadienne, dans une loi ne s'y rapportant pas, un autre C-10 à l'horizon.

Les règles de propriété des entreprises canadiennes, la préservation d'un espace de diffusion des œuvres canadiennes sur les ondes canadiennes, la protection des ondes publiques en tant que territoire canadien et l'exclusion des produits culturels des accords de libre échange sont autant de mécanismes complémentaires qui sécurisent la production et la diffusion de contenu canadien. Ils ont ainsi permis aux Canadiens de déployer une industrie de qualité faisant travailler des milliers de personnes. Si le gouvernement conservateur devait aller de l'avant avec les règles modifiant la propriété étrangère des entreprises de radiodiffusion, s'il réduisait les mécanismes de protection de la production canadienne, c'en serait fait de la radiodiffusion canadienne. Ces propositions conservatrices portent en elles les germes d'une atteinte grave à la culture canadienne.

Dans les débats à venir sur les politiques en matière de concurrence et de radiodiffusion, nous ne doutons pas que, de concert avec vos collègues de l'opposition, vous saurez vous porter à la défense de la souveraineté de l'espace de diffusion canadien et de la richesse qu'offre la diversité de la production indépendante. Sachez que l'AQTIS vous accordera, en cette matière, toute sa collaboration.

Je vous prie de recevoir, monsieur Layton, mes plus sincères salutations.

Brunhilde Pradier
Présidente
AQTIS, Alliance Québécoise des techniciens de l'image et du son

CC : M. Thomas Mulcair
M. Charles Angus
M. John Rafferty